



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/02/2017 portant création de la mention Activités du cirque du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 06/01/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur mention Activités du cirque est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance				
BP4ARA220022	Monsieur	BRÉTÉCHÉ	Benjamin	15/11/1991	Toulouse
BP4ARA220023	Madame	CHARTRAIN	Caroline	22/10/1998	Villeneuve- Saint-Georges
BP4ARA220024	Madame	CREMEL	Juliette	24/01/1997	Paris
BP4ARA220025	Madame	DUBOIS	Marilou	30/06/2001	Saint-Julien- en-Genevois
BP4ARA220026	Madame	FIAT	Margot	29/01/1997	Courbevoie
BP4ARA220027	Madame	FRANCO	Anaïs	09/02/1995	Toulouse
BP4ARA220028	Monsieur	GERARD	Charles	01/03/1995	Suresnes
BP4ARA220029	Madame	JUNG	Léna	15/10/2000	Nevers
BP4ARA220030	Monsieur	MISCHLER	Nicolas	10/01/1995	Schiltigheim
BP4ARA220031	Madame	PIROTAIS	Marine	22/12/1990	Angers
BP4ARA220032	Monsieur	RICHARTE FERREYRA	Marcos Niatias	12/05/1991	Buenos Aires
BP4ARA220033	Monsieur	RUIZ	Théo	10/12/2001	Auch
BP4ARA220034	Madame	TAILLIEZ	Marine	17/05/1996	Sainte- Catherine
BP4ARA220035	Madame	VANBUIIS	Capucine	02/01/1997	Poitiers



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 07/01/2022

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER